

N° 40 — MARS 1972 — 6<sup>me</sup> ANNEE

50 CENT.

# منبر الخدام الجزائري

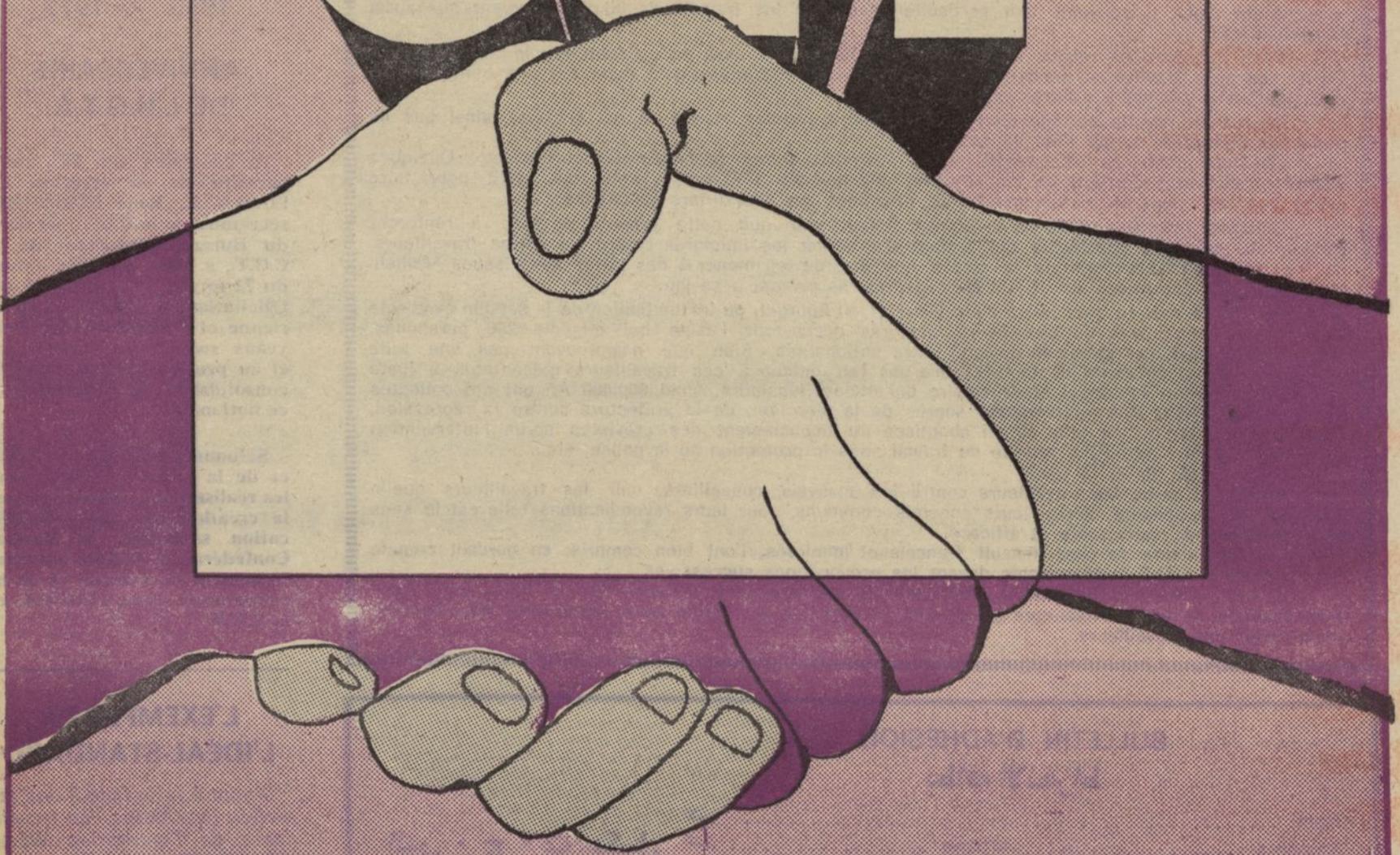
MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS

DANS NOTRE  
PROCHAIN NUMÉRO  
UN LARGE  
COMPTE RENDU  
DE CET IMPORTANT  
ÉVÈNEMENT :



38<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL DE LA

# CGGT



ORDRE DU JOUR

NIMES 18/22 AVRIL 1972

LA C.G.T. DANS LA LUTTE UNIE  
POUR LE PROGÈS SOCIAL LA DÉMOCRATIE ET LE SOCIALISME

# A QUI SERT LA PROVOCATION ?

Le 25 février, aux usines Renault de Billancourt, un jeune homme se réclamant des idées maoïstes, a été abattu par un policier payé par la régie, en civil et armé, pendant qu'un commando gauchiste tentait de pénétrer dans l'usine.

Alors que la C.G.T., du syndicat Renault, au Bureau Confédéral, a condamné sans ambiguïté le meurtre de ce jeune, elle a également mis en garde les travailleurs contre cette provocation d'envergure dirigée contre les travailleurs de l'usine et l'ensemble des salariés.

Dans cette période, le pouvoir connaît de sérieuses difficultés. Les scandales éclatent de toute part. Le caractère de classe de la fiscalité apparaît en toute clarté avec le scandale des crédits d'impôts (dont nous parlons par ailleurs). De graves menaces pèsent sur l'emploi. Le mécontentement général grandit, la volonté de changement monte dans tout le pays face à l'accumulation des problèmes non résolus.

Dans cette période, patronat et pouvoir durcissent leur position et voudraient mettre un frein aux légitimes revendications posées par les travailleurs du secteur public comme du secteur privé.

C'est à ce moment que le rôle néfaste des gauchistes apparaît plus clairement comme étant dirigé contre les travailleurs et la C.G.T.

Le caractère anti-communiste, anti-cégétiste des manifestations auxquelles la mort de ce jeune a donné lieu, ne peut échapper à personne.

Chacun a pu remarquer que les slogans hostiles à la C.G.T., à son Secrétaire Général, Georges Séguy, y étaient plus nombreux que ceux dirigés contre le patronat et le pouvoir. Qui sinon le pouvoir peut tirer partie d'une telle provocation qui fait suite à toute une série, ce pouvoir qui de son côté accuse la C.G.T. de subversion parce qu'elle entend ne signer d'accords que si ils sont favorables aux travailleurs.

La complaisance dont la radio et la télévision font preuve à cette occasion est significative.

A ce sujet, il convient tout particulièrement que les travailleurs immigrés soient eux aussi très vigilants.

Dans les comptes rendus des obsèques, différentes radios, en insistant sur le caractère anti-C.G.T. des mots d'ordre et banderoles, ont donné deux précisions dont l'une est une contre vérité mais montre le chemin à d'autres provocations.

Ils ont dit que le cortège était composé de nombreux jeunes ce qui est vrai, ainsi que de nombreux immigrés, ce qui l'est moins.

Quelques centaines d'Espagnols et de Portugais autour de banderoles et drapeaux. Quelques dizaines d'Algériens derrière un mot d'ordre, une poignée d'Africains, voilà qui suffit pour faire croire que les immigrés massivement font confiance aux aventuriers gauchistes.

Dénoncer la contre vérité ne suffit pas. Il faut voir que cette propagande vise à renforcer l'action des éléments gauchistes qui tentent d'entraîner les immigrés contre les autres travailleurs, de les isoler de l'ensemble de la classe ouvrière, de les mener à des luttes sans issues Malheureusement des camarades de la C.F.D.T., parfois, se prêtent à ce jeu.

Ce fut le cas en particulier chez Girostel au Bourget, où à l'instigation de la section syndicale C.F.D.T., une quarantaine de travailleurs immigrés occupaient l'usine qui emploie 200 personnes. Rien n'y a manqué, pas même la division entre nationalités. Bien que n'approuvant pas une telle forme de lutte, la solidarité de la C.G.T. n'a pas fait défaut à ces travailleurs mécontents à juste titre des conditions de travail et de salaire qui étaient les leurs. Ainsi 800.000 AF ont été collectés par l'U.S.T.M. C.G.T. Des interventions auprès de la direction, de la préfecture contre la répression, n'ont pu empêcher qu'une telle action aboutisse au licenciement des grévistes après l'intervention de la police dans l'entreprise, reprise du travail sous la protection de la police, etc...

De qui cela fait-il le jeu ?

Mettre en garde les travailleurs contre les mauvais conseillers, unir les travailleurs quelle que soit leur nationalité contre leurs ennemis communs, pour leurs revendications telle est le sens d'un syndicalisme, responsable et efficace.

Les travailleurs de chez Renault, français et immigrés, l'ont bien compris, en gardant comme les y invitait la C.G.T. la tête froide devant les provocations successives.

Ils ont montré que de telles provocations ne pouvaient les détacher de la lutte pour leurs revendications. Ainsi, provocateurs gauchistes et direction en seront pour leurs frais, pour le plus grand profit des travailleurs.

1972 - 1956

## Zكري الاتحاد العام للعمال الجزائريين

بمناسبة الذكرى السادسة عشر على انشاء الاتحاد العام للعمال الجزائريين بعث السيد روني دوهاميل الكاتب بمنظمة س.ج.ت. باسم المنظمة برقية بتاريخ ٢٢ فبراير ١٩٧٢ مهنتا فيها المنظمة المركزية الجزائرية ومتمنيا للعمال وللشعب الجزائري توطيد اركان الاستقلال الوطني.

كما نوه فيها بالدور الذي تقوم به النقابات وانطقة الشغيلة في الانجازات الاقتصادية وارساء قواعد البناء الاشتراكي. والمكتب الكونفدرالي سعيد بتقوية اوامر المودة والتعاون بين الاتحاد العام للعمال الجزائريين وبين الس.ج.ت.

1956 - 1972

## ANNIVERSAIRE DE L'U.G.T.A.

A l'occasion du 16<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'U. G. T. A., René DUHAMEL, secrétaire de la C.G.T., au nom du Bureau Confédéral de la C.G.T., a, dans un télégramme du 22 février 1972, adressé ses félicitations à la Centrale algérienne et les souhaits de nouveaux succès aux travailleurs et au peuple algérien, dans la consolidation de l'indépendance nationale.

Saluant le rôle des syndicats et de la classe ouvrière dans les réalisations économiques et la création des bases d'éducation socialiste, le Bureau Confédéral se félicite du renforcement de l'amitié et de la coopération entre l'U.G.T.A. et la C.G.T.

## L'EXEMPLE DE L'IDÉAL-STANDARD

Ayant à faire face à des activités gauchistes, les travailleurs de l'entreprise IDÉAL STANDARD, à Aulnay-sous-Bois, en grande partie travailleurs immigrés, ont montré qu'ils savaient reconnaître où est leur véritable intérêt.

C'est ainsi que, dans la dernière période, c'est plus de 100 adhésions qui viennent d'être faites dont de nombreux travailleurs algériens et marocains.

### BULLETIN D'ADHESION

#### بطاقة الانخراط

Nom ..... الاسم  
Prénoms ..... السن  
Age ..... السن  
Adresse ..... العنوان  
Profession ..... الحرفة  
Entreprise ..... المعمل  
Localité ..... المقاطعة Département ..... البلدة

A remettre ou à adresser soit au délégué syndical C.G.T.

soit à la C.G.T. 213, rue Lafayette Paris X<sup>e</sup>

تسلم او ترسل اما للممثل النقابي لتنظمة س.ج.ت. واما لقر س.ج.ت.

٢١٣ شارع لافاييت باريس ١٠

الس.ج.ت. بكل  
مكان وفي صالح الجميع

أنخرط في الس.ج.ت.

## AVOIR FISCAL FISCALITÉ DE CLASSE

Nous avons dénoncé de nombreuses fois le caractère de classe de la fiscalité française.

Les impôts frappent plus durement les travailleurs que les exploités. Un des moyens est le poids démesuré de l'imposition indirecte, celle que l'on paie en même temps que l'on effectue un achat : pain, viande, vêtements, etc... Cette fiscalité touche tout le monde, même les vieux économiquement faibles, les malades sans ressources, qui doivent également payer des impôts très lourds sur les médicaments.

Le gouvernement des trusts a trouvé un autre système, dénoncé par la C.G.T. dès son adoption en 1965 par le parlement (à majorité anti-ouvrière), il s'agit de l'avoir fiscal.

Cette affaire vient de prendre une nouvelle ampleur lorsque fut mis à jour le fait que celui qui dirige le gouvernement, et il n'est pas le seul, non content de ne pas payer d'impôts par ce système, a perçu de l'argent du percepteur. C'est là la vertu de l'avoir fiscal. Pas pour tout le monde, seulement pour ceux qui touchent des dividendes de sociétés capitalistes. A ceux-là, l'Etat donne un avoir supplémentaire égal à la moitié des dividendes reçus.

Cet avoir vient en déduction de l'impôt personnel de l'actionnaire. Si l'avoir dépasse l'impôt, c'est

l'actionnaire qui au lieu de verser au percepteur, reçoit de l'argent de celui-ci.

Il est ainsi facile à certains de voter des augmentations d'impôts puisqu'ils n'en paient pas eux-mêmes.

Quand nous démasquons de telles pratiques on nous accuse de subversion.

Ce ne sont pas de tels « arguments » qui modifieront l'attitude de la C.G.T. sur cette question, notre exigence, d'une véritable justice fiscale, reçoit un réel écho parmi les travailleurs comme ils l'ont manifesté à Paris, et en signant massivement la pétition que fait circuler la C.G.T. et qui dit :

« Il faut supprimer tous les privilèges fiscaux, alléger la TVA sur les produits de grande consommation et en exonérer les produits pharmaceutiques, réviser le barème de l'impôt sur le revenu (1<sup>re</sup> tranche au niveau du S.M.I.C.), relever les déductions au profit des salariés et retraités, rendre possible la déduction des frais de garde des enfants, créer un impôt progressif sur le capital. »

L'enquête de cette pétition adressée à Giscard d'Estaing peut d'ailleurs servir de conclusion. « Le scandale qui vient d'éclater a fait apparaître au grand jour l'injustice flagrante du système fiscal. »

## L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE PARIS POUR LA PAIX ET L'INDÉPENDANCE DE L'INDOCHINE UN GRAND ACTE DE SIGNIFICATION INTERNATIONALE

L'Assemblée Mondiale de Paris a réuni, à Versailles, 1200 délégués, représentant 84 pays de régimes différents et de tous les continents, une force énorme des plus divers horizons politiques et sociaux.

A la tribune, étaient présentes les personnalités désignées par les délégations et en premier lieu les représentants de l'Indochine, des organisations pacifistes, du Conseil Mondial pour la Paix, Claude Estier, secrétaire du Parti Socialiste Français, Laurent Lucas, Président de la C.F. D.T., et d'autres personnalités très nombreuses. La C.G.T. était représentée par notre camarade Georges Séguy, secrétaire général, qui conduisait une importante délégation de notre Confédération.

L'Assemblée, ouverte par André Souquière, secrétaire général du Mouvement de la Paix, au nom des 48 organisations françaises représentées, fut un passionnant débat au cours duquel intervinrent de nombreuses délégations. La délégation des pays d'Indochine, ainsi que la représentation nord-américaine, les délégations des pays socialistes, la délégation

française et les délégations d'Espagne, d'Italie, etc..., furent particulièrement applaudies.

En conclusion, l'Assemblée adopta une importante résolution qui démontre le caractère de plus en plus terrible de la guerre en Indochine et son extension. Nixon parle de paix mais il étend la guerre. Pour compenser le retrait d'un nombre déterminé d'infanterie américaine, on emploie d'énormes moyens de destruction, entre autres bombardements massifs qui, en fait, constituent une escale technologique de la guerre. L'Assemblée dénonce l'emploi de bombardements criminels et de nouvelles techniques de destruction pour apporter la mort et la désolation en Indochine. La résolution montre l'aide mondiale croissante au Vietnam dans les pays du Cambodge et au Laos, et en premier lieu l'aide multiforme des pays socialistes. L'on remarque également la résistance et la lutte contre la guerre aux Etats-Unis qui doivent être appuyées et stimulées. L'on remarque la solidarité croissante pour les pays d'Indochine. Cette solidarité a été mise en évi-

## 8 MARS : JOURNÉE D'ACTION DES TRAVAILLEUSES

Puisant son origine dans les luttes des ouvrières américaines de l'habillement il y a plus de 100 ans, commémorée en journée internationale des femmes par la grande militante allemande Clara Zetkin, la journée du 8 mars a été pour les travailleuses l'occasion de déposer, soutenir leurs revendications par de multiples actions professionnelles et inter-professionnelles ; pour les femmes du monde entier, elle a été un moyen d'exprimer à l'égard des peuples en lutte pour la paix et l'indépendance leur profond sentiment de solidarité.

Les travailleuses immigrées, comme les travailleuses françaises, étaient concernées par cette journée. Victimes en tant que femmes de toutes les discriminations communes à l'ensemble des travailleuses, elles connaissent de plus celles inhérentes à leur condition d'immigrée.

Déracinées de leur patrie par nécessité économique, elles sont obligées de vivre dans un pays aux habitudes et coutumes différentes sans que le minimum soit fait par le pays d'accueil pour leur insertion dans la vie économique et sociale de ce pays.

Dès leur entrée en France, elles sont confrontées avec un ensemble de questions : celle d'avoir un logement convenable qui ne soit pas, comme trop souvent, bidonville ; celle de devoir assimiler une langue étrangère, de répondre dans leur complexité aux multiples obligations administratives, de trouver du travail avec un salaire correct, toutes choses essentielles qui conditionnent une vie et des moyens d'existence décentes.

Elles sont ainsi plus de 200 000 en France, de nationalité différentes : espagnoles, portugaises, mais également italiennes, marocaines, algériennes, employées dans des secteurs économiques donnés, en majorité personnel de maison, société de service, hôtels, cafés, restaurants, agriculture, également habillement et textile, et dans des professions moindres : métallurgie, commerce et banques.

Elles connaissent, avec un degré d'aggravation supplémentaire, ce que subissent les travailleuses françaises.

En matière de salaires, si d'une manière générale en France, deux femmes sur trois gagnent moins de

1.000 francs par mois, elles sont sans doute parmi les plus mal payées, sans grande possibilité de promotion, connaissant plus que tout autre le barage de la langue et pour beaucoup le manque de formation professionnelle.

Leurs conditions de travail sont difficiles. Les pressions patronales leur condition d'immigrée les oblige dans certaines professions à accepter des charges de travail et des horaires anormaux.

Le droit au travail, s'il n'est pas légalement contesté, l'est dans les faits, avec l'extension actuelle du chômage, l'insécurité de l'emploi, les conditions précaires et souvent dangereuses de l'habitat et le souci que cela crée pour laisser seuls de jeunes enfants face au manque généralisé de garderies d'enfants.

Quant aux droits sociaux, de véritables scandales existent :

- discrimination en matière d'allocations familiales pour les enfants nés au pays ;
- discrimination dans l'attribution de la prime à la naissance ;
- refus d'octroi de carte de priorité pour les femmes enceintes et de carte de réduction S.N.C.F. pour famille nombreuse ;
- insuffisance des bourses d'études pour les enfants, allouées seulement et parcimonieusement par le service social d'aide aux émigrants.

Voilà, entre autres, les raisons qu'ont les femmes immigrées, de lutter aux côtés des travailleuses et travailleurs français, comme elles le font déjà dans de nombreux cas ; des raisons pour déposer et soutenir leurs propres revendications avec le concours des organisations de la C.G.T.

Elles exigent une véritable alphabétisation et formation professionnelle, y compris sur le lieu du travail, des logements décentes, le droit à l'instruction pour les enfants, des droits sociaux égaux à ceux des travailleuses françaises. C'est dans leur intérêt, mais aussi l'intérêt de l'ensemble des travailleurs, et c'est dans un même combat contre l'exploiteur commun, que seront obtenus des succès.

Cette journée, mise à profit, y aura contribué.

dence au cours de l'Assemblée Mondiale de Paris et la résolution qui y a été prise se résume par ces mots : « Tous ensemble, les pays du monde contribueront à obliger les Etats-Unis à rétablir l'indépendance et la liberté au Vietnam, au Laos et au Cambodge. »

En France, au moment où avait lieu la session de l'Assemblée Mondiale, un vaste mouvement de manifestations, assemblées et meetings, distributions de manifestes, poses d'affiches, de signatures et quêtes, se déroulait dans tous les pays.

Le 13 février, une manifestation grandiose défila dans Paris, de la place de la République jusqu'à la place de la Bastille. Des milliers de représentants derrière les représentants des pays d'Indochine et délégations de l'Assemblée, exprimèrent leur puissant appui à une si noble cause. Parmi les manifestants, se trouvait un grand nombre de travail-

leurs immigrés, portant des pancartes écrites dans les plus diverses langues, témoignage de la solidarité mondiale pour le Vietnam et les pays d'Indochine.

Dans de nombreuses villes et villages de France : Lyon, Marseille, Bordeaux, Grenoble, Saint-Quentin, Montpellier, Evreux, Rouen, Clermont-Ferrand, etc..., ont eu lieu des manifestations dans lesquelles ont participé des dizaines d'organisations et des milliers de personnes de tous les courants politiques et sociaux.

L'Assemblée Mondiale a pris fin avec le ferme propos « d'effacer le cauchemar et obtenir la PAIX, l'INDÉPENDANCE et la LIBERTÉ dans les pays d'Indochine ».

Tous les travailleurs français et immigrés ont pris la résolution de l'Assemblée Mondiale de Paris et redoubleront leurs efforts pour apporter leur active solidarité au Vietnam et aux peuples d'Indochine.

## AUX QUATRE COINS DE LA FRANCE SOUS LES FORMES LES PLUS DIVERSES

■ Important effort d'information, édition de très nombreux tracts communs C.G.T.-C.F.D.T. ou propres à la C.G.T. en français, nombreux tracts dans les différentes langues maternelles.

■ Multiples meetings, assemblées, y compris dans les entreprises, débats avec projection de film sur l'immigration.

■ Intervention à la radio et télévision régionales.

■ Conférence de presse au niveau national C.G.T.-C.F.D.T., au niveau des départements et des localités.

■ Dans les entreprises, pétitions, élaboration et dépôts de cahiers de revendications, délégations auprès des directions.

■ Démarches en direction des chambres patronales, des chambres de commerce.

■ Interventions auprès des municipalités, des préfetures, préfets régionaux, accompagnées parfois par des délégations d'entreprise.

■ Délégation auprès des élus locaux, maires, conseillers généraux, députés, etc...

# ÉCHOS DE LA SEMAINE D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE LES TRAVAILLEURS FRANÇAIS ET IMMIGRÉS

Jamais encore, l'action syndicale pour l'égalité des droits entre les travailleurs quelle que soit leur nationalité n'a revêtu une si grande ampleur.

La semaine d'action, qui n'est pas une fin en soi mais un temps fort dans la campagne commune, a eu des échos dans l'ensemble de la France mais aussi au-delà des frontières, comme en témoignent les messages reçus d'Algérie, d'Italie, d'Afrique, etc.

Elle a permis de mieux saisir les revendications mais également de mieux connaître et faire connaître la situation des travailleurs immigrés, qui est, dans bien des cas, un scandale à ajouter à ceux qui éclaboussent les tenants du pouvoir.

Le mécontentement grandissant, la grande combativité dont font preuve les travailleurs, combativité dans laquelle les immigrés ne font pas exception, inquiètent patronat et pouvoir.

Ils n'ont d'autres moyens pour s'y opposer que la division et la répression, le prétexte de l'agitation gauchiste leur en donnant les moyens.

La poursuite de la campagne, loin de constituer une action à part, se situe au contraire pour la C.G.T. dans la ligne tracée pour la défense des revendications de tous les travailleurs.

— pour l'amélioration des conditions de travail, sécurité, cadences, durée du travail,  
— du pouvoir d'achat, salaires, droits sociaux,  
— des conditions de vie en général,

face à la politique économique et sociale du gouvernement et du patronat.

Les exemples ci-dessous, pris parmi tant d'autres, montrent l'envergure de la lutte pour l'égalité des droits entre travailleurs français et immigrés.

Répondant à l'appel de la C.G.T., fraternellement unis, travailleurs français et immigrés sauront s'opposer aux tentatives de division d'où qu'elles viennent et dont le seul but est de gêner le développement de cette action indispensable.

### HAUTE-GARONNE

30.000 tracts en français plus 10.000 en français, arabe, portugais, espagnol. Affichage.

Assemblée à Toulouse dans un quartier pour le problème du logement avec la Fédération des locataires.

Délégation et remise d'un mémoire le 11 février à la Préfecture.

Emission le 12 à la radio.

Meeting le 12 avec 1.200 participants.

Conférence de presse le 14.

Dans la construction, nombreuses actions dans les entreprises et délégations auprès de la Chambre patronale.

### LOIRE

20.000 tracts diffusés.

Conférence de presse.

Délégation à la préfecture.

Délégation au patronat local avec un mémorandum spécial immigration.

### ROANNE

Soirée débat avec film.

Délégation auprès de la municipalité.

Intervention sur le logement et l'accueil auprès du groupe interprofessionnel patronal local.

### SAINT-ETIENNE

Délégation à la direction C.F.V.E.

### FIRMINY

Délégation à la Mairie avec dépôt d'un mémorandum.

Réunions C.G.T. à Rive-de-Giers, Saint-Chamond, Creusot, Loire-le-Marais, Andrieux.

Délégation auprès de la direction à Creusot Loire-le-Marais.

### RHONE

Délégation au GIL (patronat local) et à la préfecture.

Tenué de plusieurs réunions d'immigrés.

Dans de nombreuses entreprises dépôt des revendications formulées au cours de ces réunions.

### HAUTS DE SEINE

Délégation C.G.T.-C.F.D.T. à la préfecture.

Nombreuses actions dans la métallurgie : Rueil tracts C.G.T. dans 4 entreprises.

Kléber Colombes tract commun.

Gennevilliers délégation commune à la chambre patronale.

Renault meeting ainsi qu'à Issy-les-Moulineaux, Citroën Levallois.

L'U.D. C.G.T. signale une très importante semaine d'information avec nombreux tracts, journaux en langue maternelle, etc...

### SEINE-SAINT-DENIS

Délégation C.G.T.-C.F.D.T. à la préfecture.

Délégation de 18 entreprises à la préfecture.

Nombreuses pétitions et autres initiatives dans les entreprises en particulier dans la métallurgie : La Courneuve, Bobigny, Blanc-Mesnil, Saint-Denis (Jeumont), Aulnay (Idéal Standard une centaine d'adhésions dans la dernière période).

Assemblée de travailleurs immigrés chez Rateau.

Gala immigré à La Courneuve.

### REGION LORRAINE

Délégation au préfet régional à Metz suivi

d'un débat avec la presse. Déclaration commune à la sortie.

Large place à la délégation et interview à la radio, télé et presse écrite.

### EPINAL

Conférence de presse et délégation au député de la majorité.

### VAL D'OISE

Délégation C.G.T.-C.F.D.T. à la préfecture. 60 participants.

### BEZONS UL.

Délégation auprès des directions d'entreprises à forte main-d'œuvre immigrée avec cahiers de revendications. Le 9-2-72 délégation de 30 travailleurs français et immigrés auprès de la municipalité, remise d'un mémoire. 60 travailleurs auprès du syndicat patronal puis à la sous-préfecture, remise d'un mémoire.

### NORD

Nombreuses actions allant de la délégation commune à la préfecture, des unions locales ou régionales d'Armentières.

Délégations, pétitions, tracts, conférences de presse, etc...

Dans chaque puits de mine dépôt de cahiers de revendications avec celles propres à l'immigration.

### JEUMONT

Pétition C.G.T., réunion des travailleurs.

Le 11, dépôt des revendications auprès du député maire. Le 12, dépôt 1.000 signatures au conseil général...

### MOSELLE

Conférence de presse C.G.T.-C.F.D.T. à Metz.

Intervention au préfet de région, passage à la télévision régionale.

Union régionale sidérurgie C.G.T. déclaration en quatre langues à Hayange, Rombas, Sollac, Micheville, Usinor Longwy, Pompey, Laminiers de Thionville, Filo Florange, etc... tract en français et arabe dans les entreprises de Thionville.

Union locale C.G.T. Metz intervention à la caisse primaire de Sécurité sociale,

— intervention au foyer SONACOTRA à Metz-Chambières pour gestion démocratique du foyer,

— soirée débat sur le racisme avec J.O.C.

### Union locale de Thionville :

Enquête sur situation des travailleurs et leur famille à Cochery, Famek, Kœnigsacker.

Le 9 février, manifestation, meeting et intervention à la direction de la Sollac.

Réunions aux foyers SONACOTRA de Yutz et Ebange.

### Métallurgie C.G.T. :

Sollac, Florange, le 8, assemblée des travailleurs immigrés, adoption d'une motion

## UNE LETTRE DE L'UGTA A LA CGT

### رسالة من الاتحاد العام للعمال الجزائريين الى س. ج. ت.

في ٢٩ فيفري وجه الامين العام للاتحاد العام للعمال الجزائريين السيد بنيكوس الرسالة التالية للامين العام لظظمة س. ج. ت.

رفيقي العزيز

تابع العمال الجزائريون بمزيد الاهتمام اسبوع التضامن الذي نظمته المنظمات المركزيتان الكبيرتان س. ج. ت. - ص. ف. د. ت. لفائدة السيد العامنة الاجنبية المشتغلة بفرنسا.

وسينطبق هذا العمل التضامني دون شك بتاريخ عالم الشغل ليس بأوروبا فقط بل بالعالم لان تلك الفكرة المبتكرة والطيبة تبرهن مجددا ان التضامن الاممي للشغاليين ليس كلمة دون مسئولول مهما اختلفت قاراتهم فهم نفس الطامح ويتأفحون لنفس الهدف أي انقضاء عهد استعباد الانسان للانسان.

وكم يسرني ان اعير لكم عن استحسان الاتحاد العام للعمال الجزائريين لمعلمكم ...

Le 29 février, le secrétaire général de l'U.G.T.A., A. BENNIKOUS, a adressé la lettre suivante au secrétaire général de la C.G.T. :

Chers camarades,

Les travailleurs algériens ont suivi avec un grand intérêt la semaine de solidarité organisée par les deux grandes Centrales françaises : C.G.T. et C.F.D.T., au bénéfice de la main-d'œuvre étrangère travaillant en France.

Cette action de solidarité marquera certainement l'histoire du monde du travail, non seulement en Europe mais dans le monde, car cette initiative heureuse, démontre encore une fois que la solidarité internationale des travailleurs n'est pas un vain mot qu'à quel continent qu'ils appartiennent ils nourrissent les mêmes aspirations et luttent pour le même objectif à savoir la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Qu'il me soit donc agréable d'être l'interprète de l'UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS ALGERIENS pour vous souligner notre satisfaction...

## PREMIERS RÉSULTATS

■ Malgré les insuffisances des décisions prises par le gouvernement après les trois réunions, syndicats - patronat - Ministre du Travail, le fait que ces réunions aient pu enfin avoir lieu est déjà un premier résultat.

■ L'annonce de la reconnaissance de l'éligibilité et l'électorat comme délégués du personnel et comité d'entreprise est également un aspect positif, qu'une loi doit venir confirmer. La poursuite de l'action viendra à bout des résistances qui persistent.

Des premiers résultats ont également été obtenus au niveau de l'entreprise, de la localité, comme le montrent les exemples suivants :

■ Dans le département de l'Aube, le Service de la Main-d'Œuvre promet des contrats d'un an au lieu de six mois, refusera d'accorder de nouveaux contrats aux employeurs qui auront dans le même temps, licencié à la fin d'un premier contrat.

■ En Haute-Garonne, création obtenue d'une sous-commission d'étude sur les conditions de vie et de travail ainsi que de la formation professionnelle des travailleurs immigrés.

■ A Nouzonville, accord de la municipalité pour la création d'un cours d'alphabetisation pour les travailleurs algériens.

■ Alpes-Maritimes : Après délégation du Syndicat du Bâtiment, le syndicat patronal d'accord pour faire débloquent les fonds nécessaires à la construction d'un foyer.

■ Accord de principe du patronat du Bas-Rhin pour financement d'un foyer à Geispolsheim, etc...

# POUR ANGELA DAVIS

A SAN JOSE en Californie, le procès d'Angela DAVIS s'est ouvert le 28 février dans un déploiement de force et de dispositions spéciales. Le but recherché est la création d'un climat dans lequel Angela DAVIS apparaîtrait comme une criminelle dangereuse. Libérée sous caution, les racistes et les ennemis de la jeune intellectuelle noire qui lutte pour la liberté, n'ont pas désarmé.

Cette première victoire appelle un effort supplémentaire de toutes et tous pour renforcer notre solidarité.

Le 2 mars, un meeting s'est tenu à la mutualité à Paris. Sous la présidence d'Edmond CHARLES ROUX et Alain DECAUX, les représentants de la C.G.T. du Parti Communiste, du Parti Socialiste, de la Jeunesse Communiste, la Fédération de l'Education Nationale et du Comité National de Défense, y ont pris la parole.

Notre camarade André ALAMY, Secrétaire de la C.G.T., y a notamment déclaré :

« La présence, ici, de la C.G.T. tient à sa fidélité aux nobles traditions de solidarité internationale des travailleurs de notre pays.

Le 8 août 1927, 100.000 travailleurs parisiens manifestaient pour la libération de deux ouvriers immigrés italiens : Sacco et Venzetti qui avaient commis le seul crime d'être progressistes. Innocents, ils furent électrocutés.

Si 100.000 travailleurs parisiens manifestèrent, beaucoup arrêtaient le travail. La répression ne se fit pas attendre : 34 manifestants furent sanctionnés par l'administration des P.T.T. pour avoir manifesté (7 licenciés). 27 grévistes furent sanctionnés (12 licenciés).

En 1950, le même F.B.I. exécute froidement, pour les besoins de la politique de guerre froide, un couple innocent : Ethel et Julius Rosenberg. Ils subissent le supplice, pendant trois ans, de l'attente de la chaise électrique, trois ans pendant lesquels les hommes et les femmes du monde entier, attachés à la liberté, engagent le combat pour tenter d'arrêter le crime du monstre américain.

Le 17 juin, la population et les travailleurs parisiens manifestent et clament l'innocence d'Ethel et de Julius. Le 19, les rois de l'acier et du dollar consomment le crime : Ethel et Julius sont assassinés.

Dix-sept ans après, octobre 70, c'est Angela. Emprisonnée par le même homme, Hoover, qui fit exécuter Sacco et Venzetti et le couple Rosenberg. Hoover est le chef du F.B.I. depuis 1924. En novembre 70, Nixon, en personne, le félicite chaleureusement.

C'est ainsi dans la « grande Amérique ». Les présidents se succèdent et pratiquent de la même façon quand il s'agit de la liberté des hommes. Mais, ce qu'ils redoutent, c'est ce dont les travailleurs sont riches : l'esprit de solidarité active pour les nobles causes. Dans le monde, la riposte est allée plus vite ; elle est plus large, y compris même aux Etats-Unis.

Le puissant syndicat de l'automobile qui s'est détaché de l'A.F.L.C.I.O. dont il conteste la politique de collaboration de classes a demandé la libération de la Noire Angela.

Le syndicat des professeurs a fait preuve de la même exigence.

Le syndicat des ouvriers agricoles de Californie et le syndicat local des dockers de San Francisco ont manifesté leur solidarité à cette jeune intellectuelle combattant pour l'égalité des gens de couleur.

Un fort courant de soutien au combat des Noirs pour leur liberté traverse les universités et les écoles.

Eh bien ! c'est aussi la solidarité aux travailleurs américains en lutte qui a imposé la présence de la C.G.T. parmi vous ce soir.

Les jeunes et les travailleurs sont infiniment sensibles à la noblesse des sentiments qui animent Angela dans son combat. C'est dans cet état d'esprit qu'ils entourent de soins attentifs avec leurs aînés, leurs frères immigrés dans les usines. Qu'ils recherchent avec eux les moyens de faire de leur combat pour l'égalité des droits un combat de masse s'opposant fermement à toute tentative de les entraîner dans des actions inconsidérées qui les exposerait à la répression sauvage et aveugle du patronat et du pouvoir.

Au moment des fêtes de Noël, outre les initiatives multiples prises antérieurement par les jeunes de la C.G.T., 40.000 jeunes ont adressé leurs vœux de santé et de solidarité à Angela.

Le Centre Confédéral de la Jeunesse et la C.G.T. réaffirment ici leur détermination à poursuivre la lutte.

Angela est vivante ; c'est déjà une victoire incommensurable.

Le monstre de l'acier et du dollar peut être vaincu et il le sera. Nous n'aurons de cesse que lorsque Angela sera définitivement libre ».

## MAROC

### TENTATIVES D'ENLÈVEMENT CONTRE MAHJOUR BEN SEDDIK

René DUHAMEL, Secrétaire Confédéral de la C.G.T. a adressé le 29 février un message à l'U.M.T. où il exprimait l'émotion et l'inquiétude de la C.G.T. à la suite de la tentative d'enlèvement du camarade MAHJOUR BEN SEDDIK. Son message assurait l'U.M.T., son Secrétaire Général et ses dirigeants de la pleine solidarité de la C.G.T. contre la provocation et l'acte terroriste.

#### PROTESTATION DES AVOCATS

Le 11 mars, à Casablanca, au cours d'une réunion des avocats de l'Association du Barreau du Maroc, ceux-ci ont élevé une protestation contre « la disparition de certains étudiants et professeurs marocains dont les familles sont sans nouvelles depuis le 22 février », ils ont demandé aux autorités « le respect de l'intégrité physique des citoyens disparus ainsi que le retour à la légalité dans le pays ».

#### PROCES A MARRAKECH

Accusés d'avoir reconstitué un parti interdit (parti de la libération et du socialisme) 33 Marocains devaient comparaître le 21 mars devant un tribunal de Marrakech. L'audience a été reportée à une date ultérieure.

#### A DAMAS L'AMBASSADE DU MAROC OCCUPEE

Un groupe d'étudiants qui voulaient ainsi protester contre les arrestations d'étudiants et de professeurs qui continuent au Maroc, ont été évacués par la police syrienne. Une trentaine d'arrestations ont été opérées.

## TUNISIE

Selon des nouvelles venant de Tunisie, on assiste à une aggravation des mesures de répression.

Les arrestations se poursuivraient dans les milieux progressistes. On signale l'arrestation de femmes et de jeunes filles étudiantes. Certaines personnes auraient subi des sévices.

Le syndicat national d'enseignement secondaire (SNES) signale l'arrestation de 3 enseignants français dont 2 coopérants militaires et un instituteur enseignant à Gafsa, celui-ci a été libéré le 2 après plusieurs jours d'arrestation.

On rapproche ces mesures de répression de récentes manifestations universitaires. La police essaierait ainsi d'obtenir des éléments d'un procès politique.

On annonce que M. KEDI NOUI-RA, Premier ministre tunisien, se rendra pour la première fois en visite officielle en Algérie du 24 mars au 2 avril.

**LA C.G.T.  
PARTOUT  
ET  
POUR  
TOUS**

## CONSTRUCTION - 13 AVRIL GRÈVE NATIONALE DE 24 HEURES

La Fédération C.G.T. du Bâtiment, des Travaux Publics et des Matériaux de Construction appelle à cette puissante grève nationale, pour exiger que les Fédération patronales engagent de véritables négociations sur la base de la plate-forme revendicative commune à toutes les Fédérations (C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C.), et en particulier pour :

- un salaire national mensuel garanti sur la base de 1 000 F au coefficient 100, pour un horaire hebdomadaire de 40 heures ; une grille hiérarchique unique du manoeuvre à l'ingénieur ;
- la garantie de l'évolution du pouvoir d'achat ;
- la réduction de la durée du travail sans perte de salaire ;
- la retraite à 60 ans avec un taux de pension assurant un niveau de vie suffisant ;
- la garantie de l'emploi dans l'entreprise et la profession ;
- de nouveaux droits syndicaux ;
- l'égalité des droits pour tous les travailleurs immigrés.

# TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION

## Principales améliorations contenues dans le dernier accord sur la mensualisation

Signé le 31 juillet 1970, l'accord sur la mensualisation dans la construction fut un premier succès.

Remis en cause de différentes manières par les patrons, les travailleurs de la construction ont répondu à la Fédération C.G.T. appelant à s'opposer à une telle manœuvre.

Ce combat, inséparable de celui pour l'ensemble des revendications, a pris une ampleur grandissante à l'échelle du pays.

Cette lutte unie et persévérante dans laquelle la Fédération de la Construction C.G.T. et ses syndicats ont assumé une responsabilité essentielle, a porté ses fruits :

Le 30 novembre, un nouvel accord a été signé, applicable dès 1972, qui annule les décisions patronales arbitraires et améliore l'accord 1970.

C'est un grand succès qui montre l'efficacité de la lutte, d'un syndicalisme responsable tel que le conçoit la C.G.T.

### LE SALAIRE MENSUEL

● Le salaire est mensualisé sur la base d'un horaire hebdomadaire le plus près possible de l'horaire réel moyen de l'entreprise dans la limite de 50 heures par semaine (au lieu de 40 heures avant).

● Le choix de cet horaire doit être fait APRES CONSULTATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL.

### COMMENTAIRES DE LA FEDERATION

C'est la première fois que les patrons du Bâtiment et des Travaux Publics acceptent que l'application d'un accord national soit discutée au niveau de chaque entreprise avec les représentants du personnel. Utilisez pleinement ce droit.

### COMMENT SERA CALCULÉ LE SALAIRE MENSUEL ?

Le calcul se fera en deux temps :

- 1) — Multiplication du taux de salaire horaire effectif par 174 heures (correspondant à 40 heures par semaine).
- 2) — Multiplication du salaire mensuel basé sur 40 heures par un coefficient correspondant à l'horaire hebdomadaire de l'entreprise (voir tableau ci-dessous)

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Durée hebdomadaire de travail	Coefficients servant à calculer le salaire, équivalent à une durée hebdomadaire de travail supérieure à 40 heures par semaine, majorations pour heures supplémentaires comprises	Horaire mensuel correspondant
40		174 h
41		179 h
42	1,032	183 h
43	1,063	187 h
44	1,094	192 h
45	1,125	196 h
46	1,157	200 h
47	1,188	205 h
48	1,219	209 h
49	1,25	214 h
50	1,288	218 h

### EXEMPLE DE CALCUL

Supposons un ouvrier gagnant 6 fr. de l'heure et dont l'horaire est de 48 heures par semaine :

— montant du salaire mensuel, sur la base de 40 h. par semaine :

$$6,00 \times 174 \text{ h.} = 1.044,00 \text{ F.}$$

— montant du salaire mensuel, sur la base de 48 h. par semaine =  $1.044 \text{ F.} \times 1,25 = 1.305 \text{ F.}$

● Le taux de chaque heure d'absence, éventuellement déduite, sera obtenu en divisant le salaire mensuel par le nombre d'heures mensuel moyen figurant au tableau de correspondance.

Ainsi, en reprenant l'exemple ci-dessus, le taux horaire de déduction sera de :

$$\frac{1.305 \text{ F.}}{209 \text{ h.}} = 6,24 \text{ F.}$$

Ce taux est donc une moyenne des heures normales et des heures supplémentaires.

● Les heures supplémentaires, éventuellement effectuées au-dessus de l'horaire hebdomadaire servant de base au calcul du salaire mensuel, seront décomptées par semaine et payées en plus avec leurs majorations.

● Le paiement des acomptes est maintenu.

### COMMENTAIRES DE LA FEDERATION

Ce calcul du salaire est analogue à celui utilisé pour les employés et techniciens. Toutefois, les représentants patronaux se sont refusés à garantir le salaire mensuel et pour toutes les absences justifiées et en cas d'intempéries.

Agissez dans chaque entreprise, avec votre syndicat C.G.T., pour combler cette lacune.

### INDEMNISATION DES ARRÊTS DE TRAVAIL POUR MALADIE ET ACCIDENTS INFÉRIEURS A 90 JOURS

#### CONDITIONS D'OUVERTURE DES DROITS

- Deux ans dans l'entreprise ou
- Six mois dans l'entreprise si l'ouvrier a acquis 375 points de retraite C.N.R.O. dans les 5 dernières années ou
- Un mois dans l'entreprise si l'ouvrier a acquis 750 points C.N.R.O. dans les dix dernières années.

Au lieu de Deux ans dans l'entreprise ou six mois dans l'entreprise si l'ouvrier avait une ancienneté continue de 4 ans dans la profession.

L'ancienneté dans la profession est ainsi abaissée et son caractère continu est supprimé.

— un ouvrier payé au S.M.I.C., faisant 40 heures par semaine obtient environ 95 points C.N.R.O. dans l'année. Il atteint les 375 points en moins de 4 ans.

— un ouvrier ayant actuellement un salaire mensuel de 1.200 F atteint les 375 points en deux ans environ

— le même ouvrier obtient 750 points en 4 ans environ. On ne lui exige alors qu'une ancienneté d'un mois dans l'entreprise.

● Le versement des indemnités sera effectué soit directement à l'ouvrier par la C.N.P.O., soit par l'intermédiaire de l'entreprise.

● A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1973, les accidents du travail seront indemnisés à 100 % du salaire pendant 90 jours au lieu de 45.

### COMMENTAIRES DE LA FEDERATION

Ces nouvelles dispositions permettent à la quasi-totalité des Travailliers du Bâtiment et des Travaux Publics, français et immigrés, de bénéficier de cette importante garantie sociale.

La possibilité de virement direct par l'entreprise est reconnue et l'intervention de la C.N.P.O. permet de garantir les droits dans le cadre professionnel.

L'action doit se poursuivre pour obtenir, notamment, la suppression du délai de carence.

### LES AUTORISATIONS D'ABSENCES

- Rendues identiques à celles de l'E.T.A.M., il est ajouté à ce qui existait avant :
- 1 jour pour le décès d'un frère ou d'un beau-frère, d'une sœur ou d'une belle-sœur ;
- 3 jours au lieu de 2 pour le décès du conjoint.
- Au lieu d'être payées 8 heures normales par jour, elles ne devront entraîner aucune perte de salaire.

### RÉGIME DE PRÉVOYANCE C.N.R.O. AMÉLIORÉ

● Pour avoir droit à ces prestations, il suffit d'avoir, soit 75 points C.N.R.O. (au lieu de 100) dans les 12 derniers mois, soit 750 dans les dix dernières années.

Ces conditions sont supprimées pour bénéficier de l'indemnité pour accident du travail supérieur à 90 jours.

- Le montant des rentes « invalidité » et « orphelin » est augmenté pour les bas salaires.
- L'ouverture des droits et le calcul de l'indemnité de départ à la retraite seront plus favorables

Chaque semaine, lisez

la Vie Ouvrière

l'hebdomadaire de la C. G. T.

# ALLOCATIONS FAMILIALES VIGOUREUSE PROTESTATION DE LA C.G.T.

## contre la suppression des prestations aux familles de travailleurs Algériens et Marocains depuis 6 et 5 ans en France

La Commission Exécutive de la C.G.T. le 1<sup>er</sup> mars dernier, dont vous trouverez le texte en arabe ci-joint, et le Bureau Confédéral le 14 mars 1972, ont protesté contre la suppression des allocations familiales aux travailleurs algériens et marocains qui ont respectivement 6 ans et 5 ans de présence en France et dont la famille est demeurée au pays.

Le 16 mars, au cours de discussions sur les problèmes de l'immigration dans le cadre du Comité Supérieur de l'Emploi, la C.G.T. a dénoncé à nouveau, auprès du Ministre du Travail, cette mesure inadmissible. Les autres organisations syndicales ont adopté la même attitude.

Dans sa réponse, le Ministre du Travail n'a fait que confirmer que la main-d'œuvre immigrée servait de monnaie d'échange dans les rapports inter-gouvernementaux entre la France et l'Algérie.

Le Ministre Marocain du Travail a éprouvé le besoin de publier un communiqué le 15 mars prétendant que les Marocains en France continueraient à percevoir les allocations familiales pour leurs familles demeurées au Maroc.

Or, M. BOULIN, Ministre de la Santé, a donné des instructions précises au Directeur de la Caisse

Nationale d'Allocations Familiales d'avoir à supprimer les prestations à toutes les familles concernées et ce, avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1972.

Ce qui confirme le maintien du délai de 5 ans et 6 ans d'attribution des allocations familiales au bénéfice des travailleurs algériens et marocains concernés.

Ces conditions sont d'autant plus intolérables qu'elles ont été supprimées pour certains travailleurs comme les Espagnols, Portugais, Tunisiens.

La C.G.T. appelle ses organisations à poursuivre l'action engagée pour la suppression de toutes discriminations en matière de prestations familiales, non seulement en faveur des travailleurs algériens et marocains, mais aussi pour tous les travailleurs immigrés y compris pour ceux d'entre eux, comme les Turcs, qui ne perçoivent aucune prestation.

## حملة ضد الغاء المنح العائلية للتشغاليين المغاربة والجزائريين

اجتمعت اللجنة التنفيذية لمنظمة س.ج.ت. في اول مارس 1972 واحتجت ضد انقرار الانفرادي الذي اتخذته الحكومة الفرنسية ولرامي الى ابطال دفع المنح العائلية ابتداء من 1 جانفي 1972 نعمال العديدين انشغاليين بفرنسا والقادمين من الجزائر والمغرب الاقصى حيث تركوا عائلاتهم هناك .

اتخذ وزير الصحة والضمهان الاجتماعي ذلك التدبير بدعوى ان الحكومة المغربية لم تطالب برفع اجل الخمس سنوات اللصوص عليه في الاتفاقية اثنائية . وبدعوى ان المذاكرات بين الحكومتين الفرنسية وجزائرية من اجل تجديد الاتفاقية لم تات بنتيجة .

والحكومة الفرنسية ترفض المساواة في الحقوق الاجتماعية بالنسبة نعمال المغربيين الذين يدفعون نفس المساهمات اسوة بالمغربيين . فهي تبقى على التفرقة التي تسمح بها بالاعتراف من ايصناديق الخاصة بالمنح العائلية لنعمال المغربيين اكثر من عشرة ميارات فرنك قديم في عام 1972 لتغذي بها صندوق النشاط الاجتماعي . ثم ان الحكومة تعطل دفع المنح للجزائريين انعامين بفرنسا منذ اكثر من 6 سنوات والمغاربة منذ اكثر من خمس سنين .

تلك العائلات لا تقبض المنح العائلية الا في حدود 4 ابناء وبمبلغ لا يتعدى 120 و 150 فرنك .

واللجنة التنفيذية تدعو كل المنظمات المتحدة لاتخاذ التدابير اللازمة حتى تقوم ، في نطاق اتحاد العمال الفرنسيين والمغربيين ، بالاحتجاج لدى وزير الصحة والضمهان الاجتماعي من اجل ابطال ذلك التدبير الغاشم بمنتهى السرعة .

وهكذا يواصل العمال المغربيون والفرنسيون نشاطهم المذول من اجل التساوي في الحقوق بكل الميلايين بضمغان قانون ذي صبغة ديموقراطية واجتماعية .

مونتراي في 1 مارس 1972

## A NOS LECTEURS DE JUGER

Dans un récent numéro du journal « Le Monde », un article faisait état de la protestation parue dans « EL MOUDJAHID ». Pas un mot de la déclaration de la C.G.T. Pourtant la C.G.T. n'a pas attendu 1972 pour protester contre les clauses des accords prévoyant la limitation de la durée de versement. Nos lecteurs se souviennent qu'en 1971, dans un article de notre journal, nous mettions en garde contre cette échéance.

## NOUVELLES DU MONDE ENTIER - NOUVELLES DU MONDE

### PORTUGAL 1972

Un nouveau procès vient de se terminer à Lisbonne. Celui de plusieurs militants syndicaux parmi lesquels Daniel CABRITA, Secrétaire général du Syndicat des employés de banque du Portugal, le syndicat officiel. La liste d'opposition l'avait emporté d'abord en 1968, puis de nouveau en 1971 sur les candidats du pouvoir.

Fort de la confiance des travailleurs, la direction du syndicat avait mené victorieusement des négociations, obligeant les Banques à concéder des avantages appréciables au personnel. Dans d'autres corporations, métallurgie, commerce, journalistes, textile, les syndicats passaient également aux mains des représentants authentiques des travailleurs, des grèves, des manifestations se développaient en 1970 et 1971.

C'était trop pour le pouvoir, il lui fallait « casser » ces syndicats.

La police politique (D.G.S.) toute puis-

sante, torture, condamne les militants. On les accuse d'être membre du Parti Communiste, interdit, et donc de mener la subversion. (On a déjà entendu ça en France).

Maintenu au secret pendant 76 jours, soumis à la torture de la statue : debout sans dormir pendant 13 jours et 13 nuits puis une seconde fois pendant 9 jours et 9 nuits, Daniel CABRITA est condamné à 2 ans de prison et, au bout de sa peine, la possibilité d'être maintenu en détention selon le bon vouloir de la police politique.

Notons qu'à ce procès auquel assistaient deux avocats démocrates belges et un représentant de la C.I.S.L., la C.G.T. était également présente, la fédération C.G.T. des Employés de France ayant délégué un observateur en signe de solidarité avec les militants poursuivis et ce qu'ils représentent.

Par contre c'est avec ceux qui pratiquent un telle répression que le gouvernement fran-

çais entretient d'excellents rapports, fournissant les armes nécessaires à la guerre coloniale, Angola, Guinée, etc...

Les travailleurs de France, quant à eux, sont solidaires de leurs frères portugais et ils le feront savoir.

LA TRIBUNE  
DU  
Travailleur Algérien  
213, rue Lafayette - PARIS (10<sup>ème</sup>)  
BOTZaris 86.50  
Travail exécuté  
par des ouvriers  
syndiqués  
Imprimerie Lensoise LENS  
Directeur de la Publication :  
Serge CAPPÉ.  
Commission paritaire N° 44.353